

ADDITIF PA



DESTINATION

Dose de promoteur d'adhérence pour THERMOSTRIA

PROPRIETES

ADDITIF PA est un promoteur d'adhérence en milieu humide.
Introduire une dose de 0.140 Kg par seau de 20 Kg ou une dose de 6.3 Kg par IBC de 900 Kg de THERMOSTRIA
Mélanger à l'aide d'un malaxeur (200 - 400 tr/min).

Remarque:

Afin de garantir l'efficacité de l'additif, la mise en peinture doit être réalisée dans les 6 h après l'ajout et le mélange de celui-ci.

CARACTERISTIQUES

COV	Valeur limite UE pour ce produit . Ce produit contient au maximum 1 g/lde COV
POINT ÉCLAIR	> 100°C
CONDITIONNEMENT	0.140 Kg / 6.3 Kg

PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La préparation des supports comprend:

- vérification et réparation des éventuels défauts d'étanchéité
- traitement avec STRIANET CONCENTRÉ (suivant la fiche technique)
- nettoyage par tout moyen appropriés (brossage, rinçage ou lavage HP)

L'application se fera sur support sain, sec, dégraissé et nettoyé et dont la température sera comprise entre + 10 et + 50°C.
Afin de favoriser la bonne réticulation du revêtement, ne pas appliquer par temps de pluie ou risque de brouillard Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application

DTU en vigueur.

ADDITIF PA

PROCESSUS D'APPLICATION

Support	Voir FT du THERMOSTRIA
Impression	Voir FT du THERMOSTRIA
Finition	Voir FT du THERMOSTRIA

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Stockage	1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs
Précaution d'emploi	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
Transport	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route.
Gestion des déchets	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.